

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.  
Réclames, — — — — — 30  
Faits divers, — — — — — 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat sur la poste,  
chez tous les libraires.

### ABONNEMENT.

**Saumur :**  
30 fr.  
16  
8  
**Poste :**  
35 fr.  
18  
10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat sur la poste,  
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

31 Août 1882.

### Chronique générale.

La République française dit, en parlant de l'Angleterre et de sa politique actuelle :

« Cette grande nation a le bonheur de jouir d'un gouvernement qui a des traditions et de la suite dans les desseins ; elle ne nous appelle ses intérêts et son honneur de grande puissance. »

L'indignation est juste, et nous comprenons pourquoi elle fait faire sur la situation de la France. Mais à qui donc la faute si la République a précisément pour caractère propre de détruire toute « tradition » et de rendre absolument impossible toute « suite dans les desseins ? »

Si le journal de M. Gambetta avait le courage de la logique, il conclurait en proclamant la nécessité du gouvernement monarchique, qui, seul en France, représente une tradition et des desseins suivis.

A la suite de l'entretien qui a eu lieu hier entre le Président de la République et M. Brisson, il a été décidé qu'une circulaire serait envoyée immédiatement à tous les députés pour les inviter à tenir constamment la question au courant de leur adresse. Pareille invitation sera faite aux membres du Sénat.

Cette mesure est une réponse non équivoque aux journaux qui prétendent que l'éventualité d'une convocation anticipée des Chambres doit être absolument écartée.

Le correspondant parisien du Journal de Saumur dit que M. Grévy « souffrant, décou-

ragé, n'est peut-être pas dans des dispositions d'esprit et de santé favorables à la lutte », sur la question du scrutin de liste.

Ce correspondant, en mesure d'être exactement renseigné sur les dispositions et la santé de M. le Président de la République, semble oublier que celui-ci, s'il lutta, sortirait de ses attributions constitutionnelles.

M. Herbette, directeur du personnel au ministère des affaires étrangères, est en même temps administrateur de la Compagnie du canal de Suez. A ce propos, le Soleil fait les judicieuses réflexions qui suivent :

« Il n'est pas admissible qu'un haut fonctionnaire du département des affaires étrangères dépende d'une Compagnie internationale financière ou industrielle, pas plus qu'il ne serait admissible qu'un haut fonctionnaire du département des travaux publics dépendît d'une Compagnie de chemins de fer, de la Compagnie d'Orléans, par exemple, ou de la Compagnie de Lyon. »

Est-ce que M. Duclerc, dont la place demeure « vacante » parmi les administrateurs de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et qui est en même temps président du conseil et ministre des affaires étrangères, ne pourrait pas prendre sa part de ces observations ?

### LES ALLEMANDS ET LA LIGUE DES PATRIOTES.

Un incident vient de se produire, qui a causé une certaine émotion parmi les membres de la Ligue des patriotes, présidée par M. Henri Martin.

Depuis 1863, existe à Paris une société de gymnastes allemands qui a pour président M. M..., oculiste, et officier de la Légion d'Honneur. Les membres de cette société occupent tous une place importante dans l'industrie et le commerce parisiens. Tous les samedis, ils ont coutume de se réunir dans une brasserie, rue Saint-Marc, 8, où ils boivent de la bière et chantent le heder de leur pays. Quelques personnes assurent

qu'un de leurs chants favoris est la *Wacht am Rhein* (la sentinelle du Rhin), un chant patriotique allemand. Il y a quelques jours, le comité de la société de gymnastique convoquait ses membres à une soirée d'adieu qui devait avoir lieu en l'honneur de deux gymnastes sur le point de quitter Paris pour se rendre à Berlin.

Or, pendant que le comité adressait les convocations, un individu, inconnu jusqu'ici, en détournait une qu'il adressait à la Ligue des patriotes.

Un des membres du comité de la Ligue, M. Paul Deroulède, fut d'avis, avec plusieurs de ses collègues, de s'opposer à la manifestation qui devait avoir lieu le soir. La préfecture de police, mise au courant de ces faits, fit appeler M. W..., secrétaire de la société de gymnastique allemande, qui se montra très-surpris qu'une convocation ait été envoyée à la Ligue des patriotes. Il déclara que son comité était absolument étranger à cette manœuvre et confirma ses déclarations dans une lettre qu'il adressa à M. Paul Deroulède.

Ce dernier, au reçu de la lettre, promit de faire ses efforts pour empêcher ses amis de se livrer à une manifestation qui eût pu prendre un caractère fâcheux. De son côté, le préfet de police, par mesure de prudence, fit appeler le propriétaire de la brasserie de la rue Saint-Marc, qui consentit à fermer son établissement provisoirement.

Dans la soirée, vers 8 heures, de nombreux groupes stationnaient aux abords de la brasserie, mais un écriteau placé sur la porte les avertissait qu'il resterait fermé jusqu'à lundi pour cause de réparation.

La société de gymnastique allemande avait délégué deux commissaires qui prévenaient leurs collègues que la réunion n'aurait pas lieu. Le même avertissement était donné aux membres de la Ligue des patriotes par quelques-uns de leurs amis qui les invitèrent à se rendre à une réunion générale de la Ligue, au gymnase du faubourg Saint-Denis.

On lit dans le Tagblatt de Berlin :

« Les récents incidents de Paris constituent une violation du droit de l'hospitalité qui existe chez tous les peuples civilisés. Ils nous rappellent la haine des Chinois contre l'élément étranger. »

On lit dans la Gazette de Francfort :

« Les ridicules accusations d'espionnage recommencent à se faire jour. Il est regrettable que le chauvinisme français se livre à de pareilles explosions. »

« On ne se trompera certainement pas en affirmant que ces mouvements trouvent leur origine dans la perte de prestige subie par la France en Egypte. »

« La France est condamnée à l'impuissance. L'attitude du gouvernement français dans cet incident est très-correcte. En faisant fermer le local de la rue Saint-Marc, il a empêché les Français de se livrer à des excès, et par un communiqué il a déchargé les Allemands de l'accusation de haine nationale élevée contre eux. »

M.M. les lycéens ont tenu à Bordeaux un congrès, sous la présidence honoraire de Victor Hugo, et sous la présidence effective de M. Besson ???.

Étaient présents : des délégués des lycées et collèges de Bordeaux, Versailles, Albi, Louis-le-Grand (Paris), Angoulême, Nice, Marseille, Nîmes, Montpellier, Périgueux, Barbezieux, Béziers, Sarlat, Libourne, Rochefort, La Rochelle, Lons-le-Saulnier, Dax, Nancy, Mont-de-Marsan, Toulouse, Agen, Blaye, Poitiers et Sens.

Voici les vœux formulés par ces intéressants potaches :

« Rendre facultative l'étude du grec et du latin ; supprimer le provisorat et le remplacer par un conseil d'administration devant lequel comparaitront les élèves, soit pour se disculper, soit pour maintenir leurs réclamations ; améliorer la nourriture et le matériel scolaire ; rendre plus agréable l'aspect des lycées ; créer un jury pour contrôler les examens et rendre impossible toute partialité ; réorganiser les bibliothèques en

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## CLÉRICALE !..

M<sup>lle</sup> CLAIRE de CHANDENEUX.

### CHAPITRE XIX.

(Suite.)

Presque rassuré, le cœur lâche rentra dans le salon où l'attendait le visage épanoui de M. Bourgeal.

— Qu'y a-t-il eu ?... demanda celui-ci, des larmes ?

— Non, mon père.

— De l'indignation ?

— Non.

— Des dénégations désespérées ?

— Pas une seule.

— De la surprise, au moins ?

— Oui, surprise muette ou à peu près.

— Cela me paraît marcher tout seul, alors ?

— Je n'en sais rien. Elle demande à réfléchir.

— Oh ! c'est parfait. Demander à réfléchir, quand elle aurait pu crier sa résistance, c'est un beau triomphe pour nous.

— Il y a quelque projet, je le crains, sous cette modération apparente.

— Peut-être, au fond, notre initiative ne lui déplaît-elle pas outre mesure.

— Comment cela ?

— Rien ne prouve qu'elle tienne ardemment à vos liens.

— Je suis certain, au contraire...

— Mais tu dis qu'elle ne proteste pas.

— Elle protestera, qui sait?... après réflexions.

— Nous le verrons. J'espère, moi, que la désaffection dont tu fais preuve a fait naître la sienne.

Léon fit un geste.

— Je ne le crois pas, dit-il sèchement.

Étrange contradiction de l'esprit humain. Il rejetait avec brutalité cette femme ; il n'admettait pas sans révolte que cette femme se détachât de lui !

Le vieillard haussa les épaules. Il avait trop vécu pour ne pas connaître ces inconséquences et n'en tirait, dédaigneusement d'ailleurs, qu'une conclusion : « faiblesse humaine ! »

Pour ramener la sérénité sur le front de son fils, il lui ouvrit des horizons rassurants. L'argent allait lui arriver, dès le lendemain, sous forme de prêt, et en quantité suffisante pour lui permettre de se remettre hardiment aux affaires.

— Un prêt ! s'écria Léon.

— Un prêt... qu'il dépendra de toi, plus tard, de transformer en apport de votre future communauté.

— Comment ?... ce serait donc ?...

— Ce serait donc ? répéta M. Bourgeal avec son éternel sourire railleur.

— M<sup>me</sup> Escouvar...

— Eh ! Eh !... je suis charmé de voir combien ce nom te vient naturellement aux lèvres.

— Mais c'est vous-même qui m'avez dit, mon père...

— Ne t'en défends pas. Les amis disposés à nous obliger sont assez clair-semés, pour que notre mémoire garde vite l'empreinte de ce qui les touche.

— Ainsi, sans nous mieux connaître, elle a bien voulu ?...

— Puisque je t'ai dit qu'elle n'a rien à refuser au vieux compagnon de son père.

— Pourtant...

— L'exil lie plus que la prospérité : souviens-t'en. Il y a solidarité entre tous les exilés.

Léon, redoutant que le vieux sectaire ne se rejetât dans une de ses théories favorites sur la fraternité révolutionnaire, se hâta de demander quelques détails sur l'in vraisemblable intervention de la riche veuve dans la ruine qui l'étreignait.

M. Bourgeal les donna avec complaisance. La veuve avait compris à demi-mot, car elle possédait assez d'esprit pour savoir offrir à propos ce qu'on pouvait demander d'une façon moins discrète.

L'argent offert, accepté, — et dont on devait prendre livraison le lendemain chez un notaire de

Genève, — on avait causé solitude, veuvage, chagrins intimes, tristesse des cœurs isolés... moins dure encore que l'asservissement des cœurs mal enchaînés et impatients de leur joug.

— Quoi ! interrompit Léon, vous avez osé faire allusion ?...

— Oh ! avec la délicatesse voulue.

— C'est infiniment trop prématuré.

— Tu t'en plains ?...

— Non... mais je ne voulais pas qu'on pût soupçonner encore...

— Triple niais !... Depuis bientôt une année, nous nous entendons à merveille, la veuve et moi.

L'ingénieur, abasourdi de cette prévision paternelle, ténébreuse, redoutable, et si habilement cachée, ne fit plus ni objections ni interrogations.

Il sentait, avec le soulagement des âmes faibles, qu'une main supérieure dirigeait ses propres affaires, préparait son avenir, travaillait à briser ses chaînes, et, comme il n'avait plus ni conscience, ni sens moral, ni rien autre chose que la passion de l'or et des jouissances matérielles, ils s'abandonnait avec une étrange volupté à cette main dirigeante.

On ne peut dire que cela lui épargnait des remords, il n'en avait pas. Mais cela le débarrassait même du soin de réfléchir au plan conçu sans lui et servilement accepté par sa lâcheté majeure.

(A suivre.)  
CLAIRE DE CHANDENEUX.

les rendant générales pour toutes les classes et en y réunissant les chefs-d'œuvre de la littérature française et étrangère (l'usage en serait commun aux externes et aux internes); rendre obligatoire l'instruction militaire et créer des bataillons scolaires à l'instar de Paris; établir l'égalité entre les collèges, les lycées et les écoles par la gratuité absolue de l'enseignement et créer plusieurs établissements d'instruction supérieure gratuits auquel on n'arriverait que par des concours; établir en pratique la liberté de conscience qui n'existe qu'en théorie; laisser sortir les internes toutes les semaines et supprimer les privations de sorties qui punissent les parents et les pions bien plus que les élèves; accorder l'amnistie aux élèves qui ont pris part aux révoltes de Toulouse, Montpellier, Valenciennes; rendre classiques les œuvres de Victor Hugo, grand-maitre de la poésie française, comme le sont celles de Corneille et de Racine; enfin soutenir chaleureusement le journal créé pour la défense des droits de la jeunesse, le répandre partout et surtout le faire connaître des parents, afin que les réclamations dont il se fera l'organe soient entendues de ceux qui pourront les faire valoir. »

Nous avons la Déclaration des droits de l'homme; nous voilà nantis maintenant de la Déclaration des droits du collégien. Comme l'*Alma mater* doit être fière de ses enfants!

La tenue du prochain congrès est fixée au 10 août 1883.

Qu'on se le dise.

Le journal la *Bataille* a raconté que le citoyen Joffrin et un autre conseiller municipal s'étaient pris de querelle dans la rue du faubourg Montmartre et s'étaient administré une volée sur la voie publique.

A Béziers, le même fait vient de se passer.

Deux conseillers municipaux se sont pris aux cheveux, en pleine séance du conseil, et ont échangé des coups de pied et des coups de poing.

Pendant cette lutte acharnée, les autres membres du conseil riaient à cœur joie.

Le maire d'une commune de l'arrondissement de Soud vient de déclarer, dans une lettre rendue publique, que ses administrés n'allaient jamais à la messe ni aux offices, ils n'avaient plus besoin d'église ni de curé, et qu'il allait proposer, lui, maire, de faire démolir l'église pour élever sur ses ruines une grande école laïque.

Les actes d'extravagance de certains républicains touchent réellement à la folie.

On vient de signaler un nouveau moyen de venir en aide aux écoles laïques, déjà si largement dotées aux frais des contribuables par nos gouvernants.

C'est un fonctionnaire de l'Université qui s'est chargé de découvrir le moyen.

Il s'agit tout simplement, pour les partisans des écoles laïques, de s'approprier le produit des condamnations en simple police de justice de paix.

Une boîte du sou des écoles sera placée dans la salle, et lorsque le juge de paix prononcera une amende, il y fera déposer le montant de la condamnation.

Eat-ce assez bien trouvé?

Dimanche a été inaugurée à Lons-le-Saulnier une statue de Rouget de l'Isle qui est né dans cette ville le 10 mai 1760. Cette statue est l'œuvre de M. Bartholdi, qui, à cette occasion, a été nommé officier de la Légion d'Honneur.

M. de Mahy, ministre de l'agriculture, représentait le gouvernement à la cérémonie de Lons-le-Saulnier. Il s'est fait l'interprète des regrets de M. le Président Grévy de n'avoir pu assister à l'inauguration du monument. Il a fait l'historique du chant national, qui est maintenant, a-t-il dit, un chant de paix et de fraternité (on s'en aperçoit dans toutes les émeutes), et il a ajouté que le ministre actuel voulait la paix et le respect du drapeau français au dehors.

Ce discours a été accueilli par des applaudissements répétés.

Des discours ont été prononcés ensuite par le maire, par M. de Ronchaud, directeur des beaux-arts, et par un jeune lycéen.

Au banquet qui a suivi l'inauguration, M. Oudet, sénateur, a porté un toast à l'armée. M. le général Wolff, commandant le 7<sup>e</sup> corps, a prononcé ensuite un discours remarquable, dans lequel il a exalté le patriotisme, « la plus grande des vertus ».

\*\*\*

On s'est demandé, peut-être, pourquoi M. de Mahy, qui est ministre de l'agriculture, a été chargé de représenter le gouvernement à l'inauguration de la statue de Rouget de l'Isle. En cherchant un peu, on a trouvé que c'est à cause des « campagnes » et des « sillons » dont parle la *Marseillaise*.

Entendez-vous dans les campagnes...  
Qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Les campagnes et les sillons, c'est de l'agriculture. Voilà pourquoi M. de Mahy est allé à Lons-le-Saulnier. Que l'on dise encore que le gouvernement ne se préoccupe pas de l'agriculture!

## LES PROJETS DE LA RUSSIE.

Le *Diritto*, du 22 août, publie une correspondance de Gallicie, dans laquelle nous lisons ce qui suit :

« C'est d'une petite ville de la Gallicie que je vous écris; mais elle est d'une grande importance pour apprendre ce qui se passe au-delà de la frontière russe. Je ne vous parlerai pas de nihilisme, mais de faits autrement sérieux qui se préparent en Russie, afin de pouvoir combattre les nihilistes eux-mêmes. La Russie se prépare à la guerre. Tandis que son gouvernement fait semblant d'avoir besoin de se recueillir, ses généraux déploient une activité extraordinaire. Ignatieff est mort, mais sa politique vit encore. Il a dit jadis : « Le sort de l'Orient ne sera pas décidé sur le bas Danube et sur les champs de bataille de la Bulgarie et de la Roumélie orientale, mais dans les plaines de la Vistule et en Gallicie. » Ces paroles ont un grand poids, et l'état-major russe travaille dans ce sens.

« On parle cependant, depuis quelques jours, d'un accord entre les puissances orientales dans la question d'Egypte; mais il ne faudrait pas se faire d'illusions à ce sujet, une erreur à cet égard pourrait être fatale... Dans des questions indifférentes, il est possible que la Russie, l'Autriche et l'Allemagne marchent de concert; mais ce n'est là qu'une manœuvre destinée à couvrir toute la haine et l'exaspération des Russes contre tout ce qui est allemand ou autrichien, jusqu'à ce que le moment opportun soit venu de déchirer ce voile.

« Le triomphe de la politique extérieure doit réagir sur la situation intérieure. Le czarisme veut prouver son droit à l'existence par des succès extérieurs; voilà pourquoi il se prépare à la guerre.

« Sous ce rapport, je suis en mesure de vous donner des détails précis.

« Le matériel de guerre a été entièrement renouvelé. L'armée d'opération qui entretrait en campagne contre l'Autriche, éventuellement contre l'Allemagne, a été divisée en vingt-deux corps d'armée de 32,000 hommes, ce qui forme un total de 700,000 hommes, avec 3,600 canons.

« La cavalerie, destinée à une action indépendante de celle des autres troupes, consistera en 35,000 hommes de cavalerie régulière et 62,000 cosaques. Cette augmentation extraordinaire de la cavalerie tend principalement à obtenir des avantages décisifs sur l'Autriche, dont la cavalerie ne se compose que de 50,000 hommes au maximum. Les préparatifs de la Russie ne se bornent pas à cette nouvelle répartition de l'armée d'opération. Jusqu'à présent, la Russie ne possédait pas de forteresses dans le grand style. Pour remédier à cette situation défavorable, on a établi de grands camps retranchés, d'après le système moderne: c'est ainsi que Varsovie, Modlin et Bruc-Litfiski forment un triangle de forteresses avec des camps retranchés pouvant contenir de grandes armées et un matériel de guerre colossal. Tous ces préparatifs de guerre contre l'Autriche et éventuellement contre l'Allemagne, sont désormais sortis de la période des projets et sont poursuivis avec la plus grande énergie et une activité extraordinaire. »

## ÉTATS-UNIS

CE QUE DEVIENT UNE RÉPUBLIQUE SOUS LE RÉGIME DES POLITICIENS.

Un correspondant d'Amérique adresse la lettre suivante de New-York :

Voulez-vous me permettre de vous offrir, au lieu de nouvelles d'informations récentes, une petite anecdote parlementaire qui me semble pleine d'importance pour vous en ce moment :

Je vois, par tous vos journaux, combien on se scandalise du parcours gratuit accordé à vos députés et à vos sénateurs; on jette les hauts cris à la pensée d'une augmentation de traitement proposée pour vos honorables représentants: tout cela vous paraît inouï.

Vraiment, permettez-moi de vous le dire, voilà bien l'ignorance française en fait de régime parlementaire. Et que se passe-t-il donc chez nous, dans notre grande République des États-Unis, depuis que les démocrates radicaux et socialistes ont escamoté le pouvoir en manipulant le suffrage universel? Je suis convaincu que sur cent lecteurs de journaux français, à peine dix savent que les États-Unis se sont développés paisiblement depuis le jour où la France les aida à conquérir leur indépendance jusqu'en 1830; c'est que le gouvernement est resté, pendant cette période, franchement aristocratique, avec le suffrage restreint, selon l'esprit de la Constitution de Washington, et que les grandes familles du Sud ont fourni presque constamment, pendant un demi-siècle, des présidents sérieux et probes.

Rappelons donc à ceux qui savent un peu et à la foule parfaitement ignorante, que, par la grâce de la franc-maçonnerie, depuis environ cinquante ans, le type Yankee a remplacé les hommes d'Etat du Sud, si bien que, roulant sur une pente rapide, notre grande République américaine a versé dans l'ornière de la démocratie, au profit de toutes les incapacités rapaces et sans pudeur qu'on nomme les *politiciens*.

Les *politiciens*, comme vous le savez, sont une espèce de parasites sociaux que le suffrage universel fait pulluler au sein des gouvernements en décomposition, aussi promptement que les champignons sur la pourriture. En Amérique, comme ailleurs, la graine des *politiciens* se récolte surtout parmi les journalistes sans talent, les avocats sans causes, et les médecins sans clients.

Depuis un demi-siècle, le Congrès américain et le Sénat, meublés de cette engeance, ont pour principal souci les tripotages financiers et le commerce des emplois, pour lesquels on a substitué (afin de satisfaire plus d'appétits) le système de la rotation aux garanties de l'expérience, et c'est au Président de ce gouvernement radical, au général Grant, l'insulteur de la France, entre parenthèse, que revient l'honneur de l'invention du tour de passe-passe dont on redoute, à ce qu'il paraît, une espèce de contrefaçon chez vous.

L'histoire vaut la peine d'être racontée. Lorsqu'en 1873, Grant fut assuré de sa réélection par le résultat connu du choix des électeurs présidentiels, il réunit à la Maison-Blanche les membres influents du Congrès, pour leur déclarer qu'il fallait doubler les émoluments du Président de la République et de ses ministres.

Les représentants, n'ayant aucun intérêt personnel à la chose, jetèrent les hauts cris et invoquèrent les termes formels de la Constitution.

« Les émoluments du Président ne seront ni augmentés ni diminués, pendant la période où il a été élu. »

Impossible de changer ce texte de la Constitution; mais il était facile de faire tourner comme girouettes les *politiciens*, en leur donnant part au gâteau.

Le général Grant chargea donc le général Butler, le leader du Congrès, de proposer un bill portant que la rémunération des sénateurs et des membres du Congrès serait augmentée en même temps que celle du Président et des ministres, avec effet rétroactif, depuis l'ouverture du 42<sup>e</sup> Congrès, c'est-à-dire depuis deux ans.

Devant une pareille aubaine, tous les scrupules disparurent, et le bill fut adopté d'urgence par les deux Chambres, à une grande majorité.

Il y a quelque chose de plus cynique encore que ce pillage parlementaire des deniers publics, c'est l'argumentation de l'orateur officiel expliquant que la Constitution sera suffisamment respectée pourvu que le Président confirme le bill, cinq minutes avant le commencement de sa nouvelle entrée en fonctions.

« Que dit l'article II? » s'écrie le roué politicien; « que la liste civile du Président ne sera pas augmentée pendant la période où il a été élu. Le général Grant va terminer le 3 mars, à onze heures

cinquante-cinq minutes, la période pour laquelle il a été élu la première fois. La loi défend d'augmenter sa liste civile, mais non celle de son successeur. Or, c'est en faveur de son successeur qu'Ulysse Grant signera ce bill.

« Il se trouve, il est vrai, que son successeur c'est lui-même, mais cela n'invalide pas le texte de la Constitution. Grant de la première présidence est une personne; Grant de la deuxième présidence en est juridiquement une autre. »

Cette impudente argumentation souleva l'indignation des très-rares honnêtes gens fourvoyés parmi la masse des *politiciens*; mais l'immense majorité vota avec empressement les amendements, par ricochet, arrondir singulièrement le devoir des membres du Congrès. Disons, pour l'honneur de la race humaine, que, poursuivant leur protestation, un certain nombre de sénateurs et de représentants restituèrent au Trésor ces amendements de traitement contre lesquelles ils avaient réclamé en vain. Cela n'empêcha pas la chose ne fût maintenue; aussi, plus que jamais, la collection des fruits secs de tout genre, incapables de gagner honnêtement leur vie par un travail quelconque, se poussaient *per fas et nefas* aux emplois lucratifs de représentants ou de sénateurs.

L'espèce est devenue si méprisable, qu'en 1874, dans un roman à grand succès où les mœurs actuelles de notre République sont admirablement peintes, l'auteur a stigmatisé les membres du Congrès par un mot cruel comme le fer rouge.

Un des héros de ce roman, Sellers, colonel de contrebande, grand lanceur d'affaires véreux, ayant ébloui par son verbiage un naïf bonhomme, celui-ci s'écria dans son enthousiasme: « Si vous rendait justice, vous seriez membre du Congrès. — Je ne crois pas, répond le colonel, que ma conduite ait jamais autorisé personne à m'insulter de la sorte. »

Ce qui prouve qu'aux États-Unis le suffrage universel, manipulé par les radicaux, a fait passer la direction des affaires dans les mains d'une bande de grotesques aventuriers dont l'assimilation vient pour les plus vils coquins une cruelle injustice. Voilà où mènent les gros traitements et les autres avantages pécuniaires attachés aux charges de députés et de sénateurs. Il m'a paru charitable de rappeler ce peut-être l'apprendre aux lecteurs français, en leur souhaitant de ne pas avoir comme nous le malheur d'être représentés et exploités par des *politiciens*.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 août.  
Nos rentes sont assez fermes, malgré la réaction qui se produit. On cote 82.60, 82.65 et 82.62 sur le 3 0/0; l'amortissable oscille de 82.75 à 82.72, 82.75; le 5 0/0 revient à 115.80 et 115.77, 115.83 et 115.80. La Bourse est très-active. Mais la liquidation approchant, il y a des ventes un peu fortes qui pèsent sur l'ensemble de la cote.

De tous les fonds étrangers, les fonds égyptiens sont ceux qui conservent la plus grande fermeté. L'Egypte 6 0/0 cependant se tient à 312.50, en réaction de 5 francs sur hier. L'Italien cote 88.95 et 88.90. Sur le Turc on revient à 11.70. Les Sociétés de crédit ont une attitude satisfaisante. Les titres de la Banque de France perdent 15 francs à 5,360. La Banque de Paris se tient à 1.125, cours favorable pour les acheteurs.

L'action du Crédit Foncier a une tenue satisfaisante. Le cours de 1,510 sera bientôt dépassé, en raison de l'importance des achats auxquels se livrent des capitalistes bien informés sur la bonne situation de cet établissement de crédit.

Les actions de la Compagnie Foncière de France et d'Algérie sont des titres excellents à moyen portefeuille, on les cote 490. La prospérité de cette société est incontestable et chaque jour elle a des demandes nombreuses de prêts.

Signalons enfin à l'attention de l'épargne les Magasins Généraux de France et d'Algérie qui représentent l'un des meilleurs et des plus solides placements que l'on puisse offrir en ce moment.

Nous constatons une grande fermeté sur l'action de la Banque Centrale de Crédit, le courant d'affaires qui s'est établi depuis quelques mois sur cette valeur indique qu'elle a devant elle le plus brillant avenir et qu'une plus-value importante et sérieuse ne peut tarder à s'établir; c'est donc une excellente opération que d'acheter aujourd'hui.

Le Crédit Lyonnais demeure lourd à 625, le public fera bien de prendre de grandes précautions vis-à-vis de cette société, car la situation, loin de s'éclaircir, ne fera que s'assombrir.

L'action de la Banque Parisienne oscille de 505 à 500.

## Chronique Locale et de l'Énost

LES GRANDES MANŒUVRES DE CAVALERIE  
à BLÈRE

Blère, 28 août, à 4 h. soir.  
Le temps a favorisé la dernière manœuvre.

## Théâtre de Saumur.

Dimanche 3 septembre 1882.

Une seule représentation extraordinaire dédiée aux Familles, exclusivement composée de merveilles nouvelles, présentées par le docteur illusionniste de retour du Nouveau-Monde, avec son merveilleux sujet,

### MISS HÉLÈNE

Agrés des Cours de l'Europe et du Brésil, spectacle tout à fait nouveau, qui a produit la meilleure sensation dans toutes les capitales du monde.

Particulièrement au théâtre de la Gaîté et au théâtre Faure-Nicolay, à Paris; au théâtre Saint-Michel et au théâtre Alexandre, à Saint-Petersbourg; au théâtre Colon, à Buenos-Ayres; au théâtre de Don Pedro II, à Rio-Janeiro; au théâtre San-Carlo, à Lisbonne; au grand théâtre Louit, à Bordeaux; au théâtre de la Zarzuela, à Madrid, et en dernier lieu au Grand-Théâtre, à Toulouse.

Prix ordinaire des places.

Bureaux, 7 heures 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

## CONSEILS ET RECETTES.

Au moment de l'ouverture de la chasse, nous nous permettons de donner aux chasseurs les conseils suivants, au cas où ils viendraient à être mordus par une vipère. Il faut immédiatement:

1° Inciser la plaie, la faire saigner, la brûler à la minute avec une allumette ou le fer rouge ou un charbon. L'alcali volatil appliqué est utile, mais insuffisant;

2° Boire dix gouttes d'alcali dans un peu d'eau et recommencer, à la même dose, jusqu'à trois fois en une heure;

3° Appliquer très-vite sur la morsure un verre à eau-de-vie dans lequel on fait brûler un papier; c'est une ventouse sèche;

4° Si on est loin de toute assistance, appliquer une ligature fortement serrée au-dessus de la piqûre, en attendant du secours;

5° Maintenir sur la plaie du linge imbibé d'alcool camphré pur et le renouveler souvent.

Les soins consécutifs sont du domaine du médecin.

**Jurisprudence usuelle.** — La loi du 20 août 1884 contient certaines dispositions relatives aux arbres mitoyens. Aux termes de cette loi, les arbres qui se trouvent dans une haie mitoyenne sont mitoyens comme la haie. — Les arbres plantés sur la ligne séparative de deux héritages sont aussi réputés mitoyens. Lorsqu'ils meurent ou lorsqu'ils sont coupés et arrachés, ces arbres sont partagés par moitié. Les fruits sont recueillis à frais communs et partagés aussi par moitié, soit qu'ils tombent naturellement, soit que la chute en ait été provoquée, soit qu'ils aient été cueillis.

Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés.

Un vieux juge de paix.

C'est absurde, et pourtant cela se fait très-souvent! Je veux parler de la manie qu'on a de mouiller les coupures avec de l'eau salée. On inflige ainsi à la personne qui s'est coupée une souffrance plus ou moins vive, mais complètement inutile. — On doit laver la coupure à l'eau fraîche non salée, la tamponner ensuite avec un linge blanc, puis appliquer dessus une compresse trempée dans un verre d'eau additionnée de quelques gouttes d'eau blanche ou d'alcool camphré. Lorsque la compresse est sèche, on la remplace par une bande de linge bien propre. J'ajoute: moins une coupure est à l'air et plus vite elle se cicatrise.

Un vieux médecin.

## Faits divers.

Un accident terrible vient de jeter le deuil dans une honorable famille de Béziers.

M<sup>lle</sup> Thérèse Bertrand, âgée de quinze ans, sœur de M. Bertrand, rédacteur du *Messager du Midi*, a été brûlée vive.

La malheureuse jeune fille montait un escalier, tenant allumée une lampe à pétrole

et une bouteille remplie d'essence. Son pied glissa, elle tomba, la bouteille se brisa, et l'essence prit feu. En une seconde, la pauvre enfant fut couverte de flammes.

Sa sœur aînée, M<sup>lle</sup> Maria Bertrand, folle de terreur, appelait du secours par la fenêtre, pendant que M<sup>lle</sup> Bertrand mère, atteinte de paralysie, était clouée dans son lit, impuissante, à quelques pas de sa fille qui allait mourir.

Des voisins arrivèrent enfin aux cris de M<sup>lle</sup> Maria Bertrand, hélas! trop tardifs; les vêtements étaient consumés, le corps entier profondément brûlé; M<sup>lle</sup> Thérèse Bertrand est morte dans d'horribles souffrances.

Les obsèques de la pauvre jeune fille ont eu lieu au milieu d'une affluence éplorée.

## SÉQUESTRE PENDANT CINQUANTE ANS.

Vous n'avez jamais lu ce qu'ils appellent, dans leur jargon parlementaire: le feuilleton des pétitions de la Chambre?

Jusqu'à présent, ce « feuilleton des pétitions », que je ne connaissais que par la renommée, m'avait semblé un recueil mortellement ennuyeux. Jugement téméraire! car c'est le feuilleton des pétitions qui me fournit le petit drame intime dont voici l'analyse.

Il y avait une fois, en 1839, à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), un fabricant de charbons nommé M..., dont le fils Jean M... voyageait et « faisait les places étrangères », pour le compte de la maison paternelle. Jean M..., dans un voyage en Pologne, en 1837, avait connu une jeune fille très-jolie et très-distinguée, M<sup>lle</sup> Dombrowska.

Il s'en était épris et avait demandé à son père l'autorisation de l'épouser. M. M... père, qui était huit ou dix fois millionnaire, voulait que son fils épousât une dot. M<sup>lle</sup> Dombrowska était pauvre: il refusa son consentement. Jean M... passa outre: il se maria, selon son cœur, et suivant la loi polonaise, devant les autorités civiles et religieuses du pays.

M. M... père, furieux de ce mariage, coupa les fonds à son fils qui, se trouvant sans le sou, revint à pied de Varsovie jusqu'à Saint-Remy, dormant la nuit dans les granges, chantant le jour dans les maisons et sur les routes. Cette odyssee pénible, en compagnie de la femme de son choix, n'attendrit pas M. M... père; il refusa de recevoir sa bru.

Jean M..., après avoir prié, s'irrita, s'exaspéra. Il y eut entre le père et le fils des scènes terribles, où celui-ci perdit toute retenue. La vengeance ne se fit pas attendre.

M. M... père, ayant fait constater par témoins les violences de son fils, le fit d'abord interdire. Puis de nouveaux orages ayant suivi cette interdiction, Jean M... fut soumis à un examen médical. Les lutttes qu'il avait soutenues pour faire accepter sa femme dans sa famille l'avaient surexcité. Les médecins, trop complaisants peut-être, reconnurent en lui une exaltation qui appelait des douches. On l'enferma dans une maison de fous.

Il y a de cela quarante-trois ans. M. M... père est mort, laissant une fortune de plus de trente millions à partager entre sa fille, mariée à M. M.-B..., et Jean M..., le séquestré.

Jean M... a donc une fortune de quinze millions au moins et il est encore enfermé à l'asile du Pont-du-Côme, à Montpellier.

Toute cette histoire a été racontée aux députés, dans le feuilleton des pétitions, par un parent éloigné de Jean M..., M. Fournier.

M. Fournier, invoquant la loi de 1838, qui veut que la fortune des interdits soit employée par leurs curateurs à l'amélioration de leur sort, demande que Jean M..., après quarante-trois ans de séquestration, soit remis en liberté pour être soigné dans une de ses propriétés.

La Chambre, sur l'avis de la commission compétente, a invité le ministre de l'intérieur à prendre en considération la pétition de M. Fournier. Jean M... va donc sortir de sa maison de fous, où il a peut-être été enfermé en état de santé parfaite.

L'aventure effroyable de ce malheureux séquestré pendant un demi-siècle pour avoir, millionnaire, préféré une jolie femme à un sac, est instructive. Elle prouve tout ce que vous voudrez, excepté que la France est un pays de liberté individuelle.

## Compagnie universelle

DU CANAL INTEROCÉANIQUE

# PANAMA

SOUSCRIPTION PUBLIQUE  
250,000 Obligations

DE 500 FRANCS CHACUNE

RAPPORTANT 25 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 15 janvier et 15 juillet

REMBOURSABLES A 500 FR. EN SOIXANTE-QUINZE ANS

Cette émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale des Actionnaires qui a eu lieu le 29 juin 1882. — Le produit est destiné au paiement des Actions du Chemin de fer de Colon à Panama acquises par la Compagnie du Canal interocéanique.

Prix d'émission: 437 fr. 50

Jouissance du 15 juillet 1882

PAYABLES COMME SUIT:

50 fr. en souscrivant.....	50 fr.
80 » à la répartition (contre remise d'un titre provisoire).....	80 »
100 » du 25 au 31 octobre 1882.....	100 »
100 » du 25 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 1882.....	100 »
107 50 du 10 au 15 janvier 1883, sous déduction du coupon de 12 fr. 80 échéant à cette date, soit.....	95 »
<b>437 50</b> net à payer.....	<b>425 fr.</b>

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 5 O/O l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition, bénéficieront d'un escompte de 3 fr. 50 par titre.

En tenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée ressortira à 421 fr. 50, coupon du 15 janvier prochain détaché, ce qui représente un revenu de 5.78 O/O, sans compter la prime de remboursement.

La SOUSCRIPTION sera OUVERTE le 7 Septembre 1882 ET CLOSE LE MÊME JOUR A 4 HEURES DU SOIR

### A PARIS:

A la Compagnie Universelle du Canal Interoceanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 10, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.

### A NEW-YORK:

Au Siège du Comité Américain de la Cie Canal Interoceanique de Panama

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Etranger et chez leurs correspondants en France et à l'Etranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux titulaires des 600,000 actions de la Compagnie du Canal interocéanique, à raison de une obligation pour trois actions.

Les Actions devront être présentées à l'un des guichets désignés ci-dessus ou elles seront frappées d'une estampille constatant qu'elles ont usé de leur droit de souscription.

Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux actionnaires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférence n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois que la Compagnie soit tenue d'attribuer des fractions d'obligations.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

## REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et Cie, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers.

(346)

